

Loi sur les télécommunications

Ouverture d'une procédure de consultation publique concernant le renouvellement des concessions GSM de Swisscom Mobile SA, Orange Communications SA et TDC Switzerland SA

Les concessions GSM de Swisscom Mobile SA, Orange Communications SA et TDC Switzerland SA ont été octroyées pour une durée de 10 ans et expireront le 31 mai 2008.

Fin 2005 déjà, la ComCom a réfléchi à ce qui allait se passer après l'expiration de ces trois concessions de téléphonie mobile GSM. Elle a examiné différents scénarios sur la base de travaux préparatoires de l'OFCOM et décidé, au printemps 2006, d'envisager le renouvellement des trois concessions.

La ComCom ne se prononcera toutefois définitivement sur le renouvellement des concessions et sur leur contenu – notamment les éventuelles (nouvelles) charges – qu'après une consultation des milieux intéressés.

Dans le cadre des travaux préparatoires, l'OFCOM invite donc tous les intéressés (p.ex. les exploitants de réseaux, les organisations de consommateurs, les fournisseurs de services, les fournisseurs de contenus, les fabricants d'appareils) à prendre position par écrit d'ici le *23 juin 2006* sur diverses questions concernant le renouvellement des concessions GSM précitées.

Les documents relatifs à la consultation peuvent être obtenus sur le site internet de l'OFCOM www.ofcom.ch ou par écrit à l'adresse postale suivante:

Office fédéral de la communication
Section Services mobiles et par satellite
Rue de l'Avenir 44
CH-2501 Biel/Bienne

**Loi sur les télécommunications. Ouverture d'une procédure de consultation publique
concernant le renouvellement des concessions GSM de Swisscom Mobile SA, Orange
Communications SA et TDC Switzerland SA**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.05.2006
Date	
Data	
Seite	4508-4508
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 643

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.